

République Islamique de Mauritanie
Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM)
AOI/PM No. : 09/CMD/Agriculture/PATAM/MDR/2021

1. L'Etat Mauritanien a obtenu un prêt de la Banque Islamique de Développement (BID) pour financer le coût du « Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM) et il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de « Projet d'extension de la digue piste et de réalisation de pistes secondaires dans le Brakna Ouest » en trois lots distincts. Sont admis à concourir tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux.
2. L'unité de coordination et de gestion du **PATAM**, lance un Appel d'Offres pour la réalisation des travaux d'extension de la digue piste et de réalisation des pistes secondaires dans le Brakna Ouest pour le désenclavement des zones de production, notamment pendant la saison des pluies. Ces travaux concernent¹ :

Lot 1 : Extension de la digue piste comprenant la prolongation de la digue piste de **Féthi à Lexeiba** sur 22 Km; **Lot 2** : Réalisation de la piste secondaire de **Sidi Yewkel** (19815 ml de longueur, 5 ml de largeur revêtu en latérite compacté) ; et **Lot 3** : Réalisation de la piste **Ngalang** (11620 ml de longueur, 5 ml de largeur revêtu en latérite compacté) et de la piste du **Koundi** (15916 ml de longueur, 5 ml de largeur revêtu en latérite compacté).
3. La procédure d'appel d'offres sera *Appel d'Offres International réservé aux Pays Membres de la BIsD (AOI/PM)* tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Edition Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres auprès de l'Unité de Coordination du PATAM, Tel: (222) 22 00 78 94 / 46 41 91 84 et Email: sidiouldismail@yahoo.fr pendant les heures de bureau du lundi au jeudi de 09 h00 à 16h 00 et le vendredi de 9 h à 11 h.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet à compter du **01 février 2021** en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de vingt milles Ouguiyas Mauritaniennes (20 000 MRU). La méthode de paiement sera dépôt direct dans l'un des guichets du Trésor Public de Mauritanie. Le dossier d'appel d'offres sera remis au représentant du soumissionnaire contre la copie originale du reçu d'acquittement du paiement non remboursable.
6. Les Soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour un montant de : lot1 : un million sept cent mille Ouguiyas (1 700 000 MRU); lot2 Deux millions cinq cent mille (2 500 000MRU); et lot 3 deux millions quatre cent mille (2 400 000) ou leur équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie doit être d'une validité de cent quarante huit (**148**) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Un soumissionnaire peut postuler pour l'ensemble des lots mais ne peut être attributaire de plus d'un lot et l'attributaire du lot 3 doit démarrer les deux pistes en même temps.

Le délai d'exécution des travaux est de **douze (12)** mois pour chaque lot.

- 7 Les exigences en matière de qualification sont :

¹ Les soumissionnaires peuvent postuler pour l'ensemble des lots mais ne peuvent pas prétendre à plus d'un lot par attribution.

- Soumission des états financiers certifiés pour les trois (03) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme. Pour les soumissionnaires nationaux, cette situation financière doit être validée par une entité agréée par l'Ordre National des Experts Comptables. Quant aux soumissionnaires étrangers, ils devront fournir des états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine certifiés ou attestés par un expert-comptable
- Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de : **Lot1** : Cent soixante neuf millions d'ouguiya (169 000 000 MRU) ; **Lot2** : Deux Cent dix neuf millions (219 000 000 MRU) ; et **Lot3** : Trois Cent six millions (306 000 000 MRU). Ces chiffres d'affaires doivent correspondre au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années.
- Le Soumissionnaire doit également montrer qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Lot1** : Quarante deux millions (42 000 000 MRU); **Lot2** : Cinquante cinq millions d'ouguiyas (55 000 000 MRU); et **Lot3** : Soixante dix sept millions (77 000 000 MRU) pour couvrir i) Les besoins en financement du marché et ii) les besoins en financement pour les autres engagements en cours du Candidat.
 - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés au cours des **dix (10)** dernières années avec une valeur minimum de : **lot1** Cent soixante neuf millions d'ouguiya (169 000 000 MRU) ; **Lot2** Deux Cent dix neuf millions (219 000 000 MRU) ; et **Lot3** Trois Cent six millions (306 000 000 MRU). Ces travaux doivent être exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la **Section IV, Formulaire de soumission**.

8. Les offres devront être rédigées en langue « française » et devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **17 Mars 2021 à 12 heure GMT**

Commission des Marchés du Département / Agriculture
 Avenue : M. Moktar Ould Daddah
 Carrefour Cite SMAR
 Immeuble Mouna, 2ème étage
 Téléphone : (222) 45 24 21 74

9. L'ouverture des plis aura lieu au siège de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural, à l'adresse ci – dessus, le **17 Mars 2021 à 12 Heures GMT**

L'ouverture des plis sera faite en deux étapes : a) Ouverture des plis techniques et des dossiers administratifs
 b) Ouverture des plis financiers.

Chacune des ouvertures des offres est publique et se fera en présence des soumissionnaires qui désireront y assister à l'adresse, date et l'heure qui sont sus-indiquées (pour l'ouverture des plis techniques) ou dans un courrier d'information destiné aux soumissionnaires dont les offres techniques auraient été retenues (pour l'ouverture des offres financières).

10 Chaque soumissionnaire, sous peine de disqualification, doit obligatoirement et à sa charge, participer à la visite des sites afin d'apprécier lui-même la consistance ainsi que les difficultés des travaux.

La visite des lieux sera conduite, en un seul temps, par le **PATAM** le **24/02/2021** à partir de **10 heures TU**. Le lieu de départ de la visite est la ville de Boghé.

Une attestation de visite signée et cachetée par le Coordinateur du projet **PATAM** sera remise au participant et devra être obligatoirement jointe à la soumission.

Le Coordinateur du PATAM
Sidi Ould Ismail